



Possibilité s'exonérer taxe ramassage déchets verts

Par **vesuvio**, le **25/07/2016** à **14:43**

Bonjour,

Je voudrai savoir si il est possible de contester juridiquement , pour les propriétaires ou locataires habitant des immeubles collectifs, le paiement de la taxe de ramassage des déchets de jardin (ou déchets verts); vu qu'ils ne sont pas concernés par l'élimination de ces déchets et payent pour un service destiné aux propriétaires possédant un jardin.